AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 30-7-81830421

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication Périodique

EDITION DE LA STATION NORD, PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la Circonscription:

Cité Administrative - 59048 LILLE Cédex - Tél.: (20) 52.72.80 - (20) 52.12.21

Station d'Avertissements Agricoles de TILLOY-lès-MOFFLAINES :

B.P. 355 - 62026 ARRAS Cédex - Tél.: (21) 23.09.35

Abonnement Annuel: 70,00

Régisseur de Recettes DDA du Pas-de-Calais

CCP: 5701.50 Lille

Bulletin N° 240 du 28 juillet 1981

MAÏS

- Pucerons : Communiqué ACTA - AGPM - INRA - Service de la Protection des Végétaux

Depuis la mi-juillet, un développement important des populations de pucerons noirs (Rhopalosiphum padi) est noté dans les cultures de maïs. Ces pucerons peuvent commettre des dégâts par le miellat abondant qu'ils produisent, celui-ci induit le développement de fumagine noire qui réduit l'activité photosynthétique du feuillage.

Sur des maïs au stade "cornet", attendre la sortie des panicules pour juger de la situation et intervenir efficacement s'il y a lieu ; en effet, avant la sortie des inflorescences, l'efficacité d'un traitement peut n'être que partielle compte-tenu qu'une proportion élevée de pucerons demeure abritée par les dernières feuilles encore enroulées. Lorsque la majorité des panicules est abondamment colonisée et que la présence de puceron est notée sur la première feuille, il convient de réaliser un traitement.

Il est conseillé alors d'utiliser un produit spécifique, actif sur les pucerons du maïs, comme le Pyrimicarbe (PIRIMOR) il convient de ne pas dépasser la dose de 400 grammes de produit commercial par hectare. Cet insecticide a l'avantage d'avoir une action limitée sur les insectes utiles.

Immédiatement après la sortie des soies il conviendra de continuer à observer l'évolution des colonies car la présence des pucerons sur ces organes pourrait compromettre la fécondation par formation de miellat. Dans ces situations une intervention avec l'insecticide précédemment cité, pourrait également se justifier.

- Protection des abeilles :

Plusieurs ACCIDENTS GRAVES sur rûchers, dont certains dans notre circonscription, ont été constatés suite à l'emploi d'insecticides polyvalents sur maïs notamment avec des pyréthrinoïdes liquides.

Il semble qu'en raison d'une relative pénurie de nourriture pour les abeilles, on assiste à un butinage important de pollen sur maïs, la fréquentation des cultures intervenant surtout le matin. Nous vous rappelons les dispositions de l'arrêté du 25 février 1975 concernant, entre autres, les céréales y compris le MAÏS :

"Sont présumés dangereux pour les abeilles, tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "Non dangereux pour les abeilles", dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé :

1° sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

2° sur les arbres forestiers d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.

.../...

CPPAP N° 533 AD Imprimerie de la Station Nord, Pas-de-Calais et Picardie - Directeur gérant : J. THIAULT

3° SUR LES CULTURES DE CEREALES, PENDANT LA PERIODE DE PRODUCTION DU MIELLAT CONSECUTIF AUX ATTAQUES DE PUCERONS, ENTRE L'EPIAISON ET LA RECOLTE."

Nous précisons que toute publicité et mise en vente de produits pour un usage pour lequel ils n'ont pas été autorisés à la vente, constituent une INFRACTION à la loi.

Les spécialités aphicides autorisées sur pucerons des épis des céréales en présence de miellat sont : PIRIMOR G, ZOLONE - AZOFENE, NEXION EC 40 - SOVI NEXION 25 EM - RHODIANEX, THIODANE super - THIODAN 35 CE, FENDIK, SERK, CRONETON MR.

- Pyrale :

Les captures de papillons sont toujours importantes et les pontes sont en augmentation dans les secteurs à risque élevé (voir cartes du bulletin N° 237 du 10 juillet). Pour plus de précisions suivre les informations des répondeurs téléphoniques :

LAON : 23-14-63 BEAUVAIS 445-27-90

TABAC

Les premières taches de mildiou sont apparues sur une parcelle de la variété P. B. de la commune de NIZY LE COMTE près de Sissonne. En cas de constat de maladie, il convient de cueillir immédiatement toutes les feuilles atteintes, de traiter préventivement dans toute la région environnante.

POMME DE TERRE

En cas de problèmes de mauvaise efficacité de l'Acylon, veuillez suivre les indications de notre dernier bulletin, pour l'instant les cas signalés (résistance ?) restent localisés sur l'axe Valenciennes, Cambrai, Péronne...

Pour la poursuite de la protection en toutes situations, veuillez vous reporter aux indications générales données également dans ce bulletin.

: ARBORICULTURE FRUITIERE :

CARPOCAPSE : Les éclosions, à la suite des vols ayant eu lieu jusqu'aux 15-17 juillet, doivent se terminer en fin de cette semaine début semaine prochaine, pour l'ensemble des secteurs, sauf en secteur maritime où l'arrêt surviendra plus tôt. Au delà les risques seront nuls ou négligeables. Attendre les informations ultérieures.

ACARIENS : A la liste des matières actives déjà publiée, ajouter :

azocyclotin 30g/hl (Spécialité - PEROPAL)

SESIE : Fin du vol.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE

J. PETIOT